

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[CollectionBoite_035_B | Autour de l'Histoire de la folie \[B\]CollectionBoite_035_B-3-chem | Sorcellerie, XVIIe -- XVIIIe siècles. Item](#)[La Jurisprudence de la médecine en France, ou Traité historique et juridique des établissemens, réglemens, police, devoirs, fonctions, honneurs, droits et privilèges des trois corps de médecine, avec les devoirs, fonctions et autorités des juges à leur égard, par M. Verdier,... \(Alençon 1763\)](#)

La Jurisprudence de la médecine en France, ou Traité historique et juridique des établissemens, réglemens, police, devoirs, fonctions, honneurs, droits et privilèges des trois corps de médecine, avec les devoirs, fonctions et autorités des juges à leur égard, par M. Verdier,... (Alençon 1763)

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb035_B_f0120

SourceBoite_035_B-3-chem | Sorcellerie, XVIIe -- XVIIIe siècles.

LangueFrançais

TypeFicheLecture

Personnes citées[Verdier, Jean](#)

Références bibliographiquesVerdier, La Jurisprudence de la médecine en France, ou Traité historique et juridique des établissemens, réglemens, police, devoirs, fonctions, honneurs, droits et privilèges des trois corps de médecine, avec les devoirs, fonctions et autorités des juges à leur égard, Alençon, impr. de Malassis le jeune, 1762-1763

Référentiel BNF<https://data.bnf.fr/ark:/12148/cb31558139n>

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 15/01/2021 Dernière modification le 23/04/2021

La jurisprudence de la médecine 120

en France, ou Traité historique et
juridique des établissements, règlements, statuts,
Devoirs, fonctions, honneurs, droits et
privileges des 3 corps de médecins, avec
le devoirs, fonctions et autorité des juges
à leur égard.

par M. Verdier, Docteur en Médecine et
avocat en la Cour de Parlement de Paris.

(A Paris, 1763)

Médecine et superstition.

BnF
MSS

" Il est à se voir maintenant avec le grade
de source, la première n'est autre chose que la loi
Physique, acquise par la Lumière naturelle;
et c'est dans cette source que les Médecins dogma-
tiques ont puisé la Médecine naturelle; ~~et~~
~~c'est dans cette~~ la seconde est cette source
miraculeuse qui n'est point dans l'ordre
Physique mais de la volonté particulière de
celui qui ayant créé la nature libre, peut
en changer l'ordre qu'il lui plaît. C'est cette
Médecine que voyez un des Patriarches et des

Propriétés, J.C. ~~de~~ A priori et la sainte
ou pratique par l'ordre de D ; et c'est cette
autorité qui a dit que A a rendu les Rois
de France participants, sans Pa que rien de
réelles, mais seule imposition de nous"
(I. 184-186)

" Il semble, la pratique qui n'aura point
eu sa vertu du Très Haut par l'un de ces
2 moyens, sera sans effet, a l'usage, illusoire
et superstitieux."

1/ La dévotion, ou les "vaines observa-
tions". "Les vaines observations relatives
aux moyens naturels sont ces pratiques
superstitieuses que la simplicité a introduites
dans chaque religion, et que celle de
catholique en soit ennemie, elle n'est pas
un exemple de cette association. Il est vrai
que H chrétien reconnaît que l'effet suit
l'indubitable de la volonté. D A qui veut
changer la nature, mais ce n'est pas
même une superstition de croire avec le
médiant que A rend oblige de faire des
miracles autant de son que un seul ~~autre~~
pratiques ou observations de culte particulier